

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- M. OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à M. BONU Stéphane
- M. VADOT André qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain
- M. DENIZOT Stéphane qui a donné pouvoir à M. RIZZOLI Jean-Raphaël
- M. VERVAET Bernard, excusé
- M. MARCAUD Pierre, excusé

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane BONU est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016

Monsieur Stéphane BONU donne lecture du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2016, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. POINT SUR FINANCES

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 29 avril 2016 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 156 127,16 € et les recettes à 49 315,55 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 3 067,65 € et les recettes s'établissent à 4 753,85 €.

Madame Céline GARNIER présente un comparatif des dépenses et recettes par rapport à avril 2015, les dépenses et recettes en fonctionnement étaient quasiment identiques à l'année précédente.

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS présente les demandes de subvention des différentes Associations de FARGES-LES-CHALON et des Associations ou Organismes extérieurs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 1080 € qui est répartie de la façon suivante

CROIX ROUGE	50 €
DDEN	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
AFSEP (SCLEROSES EN PL)	50 €
PAPILLONS BLANCS	50 €

TOUJOURS FEMMES	50 €
France ADOT 71	50 €
RESTAURANT DU COEUR	50 €
ASSOCIATION VALENTIN HAÛY	50 €
LES PEP 71	50 €
LIRE A L'HOPITAL	50 €
ASSOCIATION DU SOUVENIR	30 €
ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE	50 €
LES AMIS DE FARGES	300 €
AMITIE ET DETENTE	100 €
AMICALE DU DON DU SANG	50 €
TOTAL	1080 €

5. REDEVANCE DE CONCESSION 2016 GrDF (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS explique à l'Assemblée qu'une délibération doit être prise pour percevoir la redevance de concession pour les réseaux publics de distribution de gaz de GrDF. Le montant devant être perçu par la Commune est de **673, 25 €** au titre de l'année 2016. Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

6. PLUi : ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du GRAND CHALON

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du GRAND CHALON et expose les 4 axes du projet :

1. Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire
2. Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale
3. Préserver le cadre de vie
4. Développer la qualité de vie pour chacun

Après avoir rappelé que le rapport et le projet du PADD ont été transmis, préalablement à la séance du conseil municipal, à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD.

Monsieur le Maire rappelle que les 37 communes membres du GRAND CHALON se répartissent au sein de 5 secteurs géographiques dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à savoir :

- Le centre urbain : 4 communes
- La Bresse Chalonnaise : 5 communes
- La Plaine Nord : 8 communes
- La Plaine Sud : 6 communes
- La Côte Chalonnaise : 14 communes

Six réunions thématiques par secteur ont eu lieu au premier semestre 2015 pour présenter la démarche du PLUi et la trame du PADD aux élus et aux habitants du GRAND CHALON. Le zonage et le règlement vont être établis en 2016. Le calendrier général du PLUi prévoit de procéder à l'arrêt de projet de celui-ci début 2017. Il sera ensuite soumis à enquête publique et avis aux communes courant 2017 pour être approuvé fin 2017. Ainsi dès le 1^{er} janvier 2018, le PLUi se substituera aux 35 documents d'urbanisme communaux existants.

M. Benjamin FARGEOT remarque que les nouvelles communes qui seront intégrées à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017 ne sont pas prises en compte dans le projet du PLUi.

M. Sylvain DUMAS répond que ces communes ne peuvent réglementairement pas prendre la procédure en cours.

M. Benjamin FARGEOT trouve que le calendrier du PLUi est serré par rapport à une mise en place en 2018.

Présentation de l'axe 1 :

1. RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

1.1 Proposer une offre de foncier d'activité adapté aux différents besoins des entreprises	Priorité à Saôneor Façade autoroutière Artisans locaux Zones d'activités existantes (requalifier, recalibrer)
1.2 Maintenir l'équilibre commercial existant	Centres villes – Centre bourgs Zones commerciales existantes (requalifier)
1.3 Préserver et valoriser la diversité des activités agricoles	Préserver aux maximums les terres agricoles Appui aux exploitations existantes Circuits courts Particularités à préserver (viticulture, maraîchage, agro-pastoralisme)
1.4 Favoriser l'économie touristique par une offre attractive	Cyclotourisme Tourisme fluvial Offre d'hébergement Valoriser nos spécificités (vins, eau, patrimoine)

M. Stéphane BONU constate que le PADD est ambitieux. Il est centré sur les activités professionnelles, Il y a beaucoup de projets et de très bonnes idées. La priorité donnée à Saôneor est bonne et profiter de la façade autoroute est pertinent. Favoriser l'économie touristique est une bonne chose pour le commerce local.

Mme Céline GARNIER pense que les priorités sont trop centrées sur Saôneor par rapport aux autres zones d'activités. Est-ce que la priorité donnée à Saôneor ne va pas nuire au développement des autres zones d'activités de l'Agglomération ?

Mme Colette CHAMBRION apprécie le projet du PADD mais craint que tout ne soit pas réalisable.

M. Jérôme CUENOT pense que ce projet (priorité à Saôneor) anticipe sur des implantations éventuelles d'entreprises.

Présentation de l'axe 2 :

2. MENER UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DE L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET DE LA COHESION SOCIALE :

2.1 Répondre aux besoins en logements en mettant sur le marché une offre diversifiée de qualité	Renforcer la ville-centre Renouveler a minima la population des communes Renforcer les centres-bourgs Equilibre sociologique (locatif-accession)
2.2 Améliorer la qualité et l'attractivité de tous les segments du parc de logements existant	Réduire la vacance Interventions sur l'habitat dégradé Précarité énergétique Vieillesse de la population
2.3 Requalifier le parc locatif social et valoriser les quartiers en politique de la ville	Renouvellement urbain (Prés Saint Jean- Aubépins- Stade-Fontaine au Loup) Réhabilitation et maîtrise des charges
2.4 Etendre et adapter l'offre de logements pour les publics spécifiques	Offre / jeunes en formation ou insertion Personnes âgées dans les communes (maintien) Répondre aux <i>obligations/gens</i> du voyage

M. Sylvain DUMAS présente le contexte actuel de la démographie de l'agglomération et rappelle que la ville de CHALON-SUR-SAONE a perdu 13 000 habitants sur la période de 1975 à 2010. L'objectif est de renforcer la population en ville centre mais pas au détriment des autres communes. Il vise également à lutter contre la vacance des logements existants. Le nombre de logements vacants sur l'agglomération est d'environ 4300 (8,2% du parc de logements). L'ambition visée est de réduire le taux de logements vacants à 7,5% en 2030.

M. Pierre GRESS demande à quoi est due la vacance. M. DUMAS répond qu'il existe deux types de vacances : la vacance « subie » (pour des logements sur le marché qui ne trouvent pas de locataires) et la vacance « choisie » (pour des logements qui ne sont délibérément pas proposés à la location par les propriétaires).

M. DUMAS précise que sur le secteur « Côte Chalonnaise » (dont Farges) le taux de logements vacants est de 10% (environ 500 logements). Le besoin en logement à 6 ans est estimé à 341 alors que le nombre de logements réalisés entre 2009 et 2014 est de 251.

M. Benjamin FARGEOT pense qu'il faudrait que les communes qui ont un fort taux de logements vacants délivrent moins de permis de construire afin que ces logements soient loués.

Présentation de l'axe 3 :

3. PRESERVER LE CADRE DE VIE

3.1 Valoriser la diversité des identités	Valoriser la Saône Stopper les continuités bâties Patrimoine rural (lavoirs, murs, etc...) Identités architecturales villageoises Architecture contemporaine et innovation
3.2 Mettre en œuvre un développement urbain maîtrisé et cohérent	Renforcer les centralités (villes, bourgs, quartiers) Bâtir dans l'existant (enveloppes urbaines, dents creuses, renouvellement) Reconversion de friches Espaces publics/verts Nature en ville

3.3 Préserver et mettre en valeur la biodiversité et la qualité des paysages	Vues sur les grands paysages Silhouette des villages Entrée de villes et villages Transition ville-campagne Continuités écologiques
3.4 Préserver les ressources naturelles et protéger les populations	Transition énergétique Ressources en eau potable Gestion eaux usées et déchets Intégration des risques naturels Exposition aux nuisances Réduire d'au moins 10% la consommation foncière d'espaces agricoles et naturels /période précédente

M. Sylvain DUMAS stipule que le PADD veut préserver les particularités et l'authenticité des villages. A ce titre, les entrées et sorties de village doivent être marquées.

M. Jean-Raphaël RIZZOLI ne comprend pas pourquoi vouloir marquer les sorties et entrées de village, des panneaux sont installés pour le préciser.

Mme Céline GARNIER pense que l'idée est de préserver l'identité de chaque village.

M. Sylvain DUMAS précise également que plus le bâti se développe en sortie de village plus le coût de raccordement aux réseaux est élevé pour la collectivité.

M. Jean-Raphaël RIZOLLI demande quel est l'intérêt de vouloir harmoniser le village ?

Mme Céline GARNIER pense qu'il faut éviter les copier-coller architecturaux d'une commune à une autre. Elle pense qu'il faut respecter les originalités architecturales qui sont propres à chaque commune.

M. Jérôme CUENOT émet une réserve concernant l'architecture contemporaine. (Crainte sur la compatibilité entre l'ancien et le moderne, qui peut ne pas être toujours de bon goût).

M. Jean-Raphaël RIZZOLI regrette que la qualité des paysages soit antinomique par rapport à l'implantation d'éoliennes.

M. Pierre GRESS demande si le GRAND CHALON va prendre en compétence la gestion des forêts ? M. DUMAS précise que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Céline GARNIER souhaite que les terres agricoles soient préservées pour éviter les constructions massives. M. Sylvain DUMAS répond que le GRAND CHALON souhaite réduire de 10 % la consommation d'espaces agricoles naturels par rapport à la tendance passée.

M. Benjamin FARGEOT demande si le GRAND CHALON a des projets concernant les cours d'eau et notamment la Thalie.

M. Sylvain DUMAS rappelle que, de par la loi, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera assumée par la communauté d'agglomération en 2018.

M. Benjamin FARGEOT s'interroge de savoir où en est le dossier de refonte des déchetteries, et si celle de FONTAINES est concernée.

M. Sylvain DUMAS précise qu'il n'a pas d'information à ce sujet actuellement. Le GRAND CHALON souhaite la refonte du réseau des déchetteries (sites plus pratiques et adaptés aux nouvelles collectes) et développer les points d'apport volontaire (ce qui sera le cas pour le papier dès 2017).

Présentation de l'axe 4 :

4. Développer la qualité de vie de chacun

4.1 Equilibrer l'offre d'équipements et de services sur le territoire	Coordination et mutualisation par secteur Conforter les pôles existants Attractivité des équipements majeurs Maillage pour la petite enfance Accès au très haut débit
--	---

4.2 Mettre en œuvre un développement urbain maîtrisé et cohérent	Priorité marche à pied et vélo en ville Usage partagé des voitures particulières Attractivité des transports urbains.
4.3 Préserver et mettre en valeur la biodiversité et la qualité des paysages	Itinéraires modes doux pour les loisirs et les déplacements quotidiens Connexion voies vertes et bleues Intermodalité dans les gares Stationnement pour tous les usages Gestion des poids lourds Transport de marchandises

M. Jérôme CUENOT demande pourquoi CHALON Ville est prioritaire pour le haut débit et non pas les communes membres du GRAND CHALON. M. DUMAS explique que l'installation de la fibre optique se fait « en escargot » à partir de la ville centre, puis des communes de la 1^{ère} couronne. En 2020, toutes les communes devraient pouvoir en bénéficier.

M. Sylvain DUMAS précise qu'un parking de stationnement pour covoiturage sera créé aux abords de la RCEA, sur la Commune de Saint Désert, ainsi qu'un parking de 150 places à la gare de Chalon pour pouvoir prendre le train.

Mme Céline GARNIER demande si il y a une raison pour avoir supprimé le parking de la gare routière de Chalon pour y créer une esplanade et de vouloir en créer un nouveau à proximité.

M. Jean-Raphaël RIZZOLI demande ce que signifie « la gestion des poids lourds ? »

M. Sylvain DUMAS répond que le GRAND CHALON souhaite réorganiser la desserte de Saôneor et l'entrée SUD de CHALON avec l'aménagement du carrefour de Droux-Cortelin et l'accès sud à l'autoroute A6. Il s'agit également de réfléchir au stationnement des poids lourds sur le territoire intercommunal.

7. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (délibération)

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral en date du 15 avril 2016 a étendu le périmètre de la Communauté d'Agglomération le Grand Chalon aux 14 communes suivantes : Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charrecey, Chassey le Camp, Cheilly les Maranges, Dennevay, Remigny, Saint Bérain sur Dheune, Saint Gilles, Saint Léger sur Dheune, Saint Loup Géanges, Saint Sernin du Plain et Sampigny les Maranges, suite à l'avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale du 14 mars 2016.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des communes-membres de l'agglomération disposent d'un délai de soixante-quinze jours suivant la notification de l'arrêté ci-dessus cité pour délibérer.

Considérant que les 3 communes (SAMPIGNY LES MARANGES, CHEILLY et SAINT LOUP DE GEANGES) ont délibéré pour pouvoir intégrer le GRAND CHALON ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération le Grand Chalon aux 14 communes précitées.

8. AMENAGEMENT DE LA VC5 : PVR (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS rappelle aux élus que la participation pour voiries et réseaux (PVR) ne peut plus être instituée, mais que, si elle avait été décidée antérieurement, elle peut alors s'appliquer. En 2011, afin d'aménager la Voie Communale 5 en vue de l'implantation de futures constructions, le conseil Municipal avait, à l'époque, délibéré sur son application.

La mise en œuvre de cette PVR sera effective en 2016 et il y a lieu d'actualiser les montants des chantiers qui avaient été définis en 2011 (avenant à la délibération 3 Bis-2011). Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nouveau taux de PVR à la charge des propriétaires fonciers à 3.1145 € le m². Les travaux de voiries et de réseaux ont un coût total estimé à 61020 € HT dont 37 847 € à la charge des propriétaires fonciers précités.

9. MONUMENT DES FUSILLES (ex RN6) (délibération)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Président de l'Association du Souvenir de CHAMPFORGEUIL, FARGES-LES-CHALON, FONTAINES, FRAGNES-LA-LOYERE et VIREY-LE-GRAND a réuni les maires des communes concernées. Des travaux de rénovation du monument des fusillés situé sur la RD 906 (ex RN6) s'avèrent nécessaires. Le montant sollicité s'élève à 631 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de financer des travaux du monument aux fusillés à hauteur de 631 €.

10. JOBS D'ETE A LA COMMUNE

Malgré un contexte budgétaire compliqué, le conseil municipal décide de reconduire le dispositif « un Job d'été à la commune ». Il permettra aux jeunes fargeois âgés de 16 et 17 ans de travailler une semaine avec François Guillet, adjoint technique, afin de l'aider dans ses tâches et de réaliser de menus travaux.

11. TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des travaux à la salle des fêtes doivent être effectués. Ces travaux sont éligibles au titre de l'appel à projet du DEPARTEMENT. Le coût total prévisionnel des travaux est de 44 152 € HT soit 53 042 € TTC. Monsieur Sylvain DUMAS propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du DEPARTEMENT dans le cadre de l'appel à projet. Les conseillers après en avoir délibéré, à l'unanimité autorisent les travaux de la salle des fêtes et sollicitent l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès du DEPARTEMENT dans le cadre de l'appel à projet 2016 et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

12. QUESTIONS DIVERSES

- L'arrêt maladie d'Isabelle GOUNEAU, ATSEM, est prolongé jusqu'au 31 mai. Mme Armelle MOREAU a été recrutée pour assurer son remplacement. Celle-ci possède le BAFA, le CAP Petite Enfance et le concours d'ATSEM.
- Le conseil valide la rédaction d'un courrier en direction des habitants de la commune afin de les informer de la hausse des 3 taxes d'imposition locales.
- Jeudi 28 avril, M. le Maire a accompagné la classe de cycle 3 de l'école et leur enseignante à Verdun dans le cadre du projet en préparation concernant la cérémonie de commémoration du centenaire de la bataille de Verdun. Au programme, visite de l'ossuaire de Douaumont et du cimetière, du Fort de Vaux et du musée mémorial. La cérémonie aura lieu au Monument aux Morts de la commune le dimanche 29 mai 2016 à 10h15. L'ensemble de la population est invité.
- Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Celui-ci est à disposition en mairie.
- Prochaines réunions prévues :
 - Commission environnement : Lundi 9 mai à 18h30
 - Commission voirie/Bâtiments : Mercredi 11 mai à 18h15
 - Conseil Municipal : Vendredi 3 juin à 18h

Le Maire

Sylvain DUMAS